



BUREAU DE L'ASSEMBLEE

AS/Bur/CB (2016) 09

6 septembre 2016

Aux membres de l'Assemblée

Carnet de bord de la réunion tenue à Paris le 5 septembre 2016

Le Bureau de l'Assemblée, réuni le lundi 5 septembre 2016 à Paris, sous la présidence de M. Pedro Agramunt, Président de l'Assemblée, en ce qui concerne :

- **Communications** : a pris note des communications du Président, du Secrétaire Général et de la Secrétaire Générale adjointe du Conseil de l'Europe ;
- **Prix des Droits de l'Homme Václav Havel** : a pris note de la démission de M. Dick Marty en tant que membre du jury du Prix ainsi que des candidats présélectionnés par le jury lors de sa réunion à Prague le 30 août 2016 (par ordre alphabétique) :
 - Mme Gordana Igrić,
 - Institut international des droits de l'homme – Fondation René Cassin, et
 - Mme Nadia Murad ;
- **Quatrième partie de session de 2016 (Strasbourg, 10-14 octobre) :**
 - i. *Projet d'ordre du jour* : a établi le projet d'ordre du jour et a autorisé le Secrétaire Général de l'Assemblée à procéder aux modifications nécessaires, et à les soumettre aux membres du Bureau pour approbation par procédure écrite ;
 - ii. *Demandes de débat selon la procédure d'urgence et/ou de débat d'actualité* : a pris note de la demande de débat d'actualité sur *La situation en Turquie dans le contexte de la tentative de coup d'Etat* présentée par les présidents des cinq groupes politiques au nom de leurs groupes et a proposé que l'Assemblée tienne ce débat ;
- **Renvois et transmissions en commissions** : a examiné et approuvé les renvois tels que présentés en annexe 1, sous réserve de ratification par l'Assemblée ;
- **Observation d'élections** :
 - i. *Bélarus : élections législatives (11 septembre 2016)* : a pris note de la déclaration de la mission préélectorale ;
 - ii. *Jordanie : élections législatives anticipées (20 septembre 2016)* : a pris note de la lettre d'invitation ;
 - iii. *Azerbaïdjan : référendum sur la révision de la Constitution (26 septembre 2016)* : a décidé de demander l'avis de la Commission de Venise sur les amendements à la Constitution ; a constitué une commission ad hoc pour mener une mission d'évaluation du référendum, composée d'un représentant de chaque groupe politique ainsi que des corapporteurs de la Commission de suivi, et a autorisé le Président à approuver la composition de la commission ad hoc et à nommer son (sa) Président(e) ;
 - iv. *Géorgie : élections législatives (8 octobre 2016)* : a pris note de la lettre d'invitation ;

- v. *Monténégro : élections législatives (16 octobre 2016)* : a pris note de la lettre d'invitation ;
- vi. *Bulgarie : élection présidentielle (6 novembre 2016)* : a pris note de la lettre d'invitation ;
- vii. « *L'ex-République yougoslave de Macédoine* » : *élections législatives anticipées (11 décembre 2016, date à confirmer)* : sous réserve de la réception d'une invitation, a décidé d'observer ces élections et a constitué une commission ad hoc à cet effet composée de 20 membres (PPE/DC : 8 ; SOC : 7 ; ADLE : 2 ; CE : 2 ; GUE : 1 – selon le système D'Hondt) ainsi que les corapporteurs du dialogue post-suivi ; a également autorisé une mission préélectorale ;
- **Mise en œuvre du paragraphe 13 de la Résolution 2094 (2016) sur la situation au Kosovo* et le rôle du Conseil de l'Europe** : a examiné un mémorandum préparé par le Secrétaire Général de l'Assemblée en consultation avec le Président de la commission des questions politiques et de la démocratie ; a approuvé le projet de décision contenue dans le document, sous réserve de ratification par l'Assemblée (annexe 2) ; et a décidé de revenir sur la question d'intensifier le dialogue avec l'Assemblée du Kosovo à l'une de ses prochaines réunions, sur la base d'un mémorandum préparé par le Secrétaire Général de l'Assemblée ;
- **Examen des amendements en commission et en séance plénière** : a approuvé le projet de lignes directrices présenté par la commission du Règlement, des immunités et des affaires institutionnelles, sous réserve de ratification par l'Assemblée ;
- **Règles applicables aux procédures d'élection en Assemblée plénière** : a approuvé les propositions présentées par la commission du Règlement, des immunités et des affaires institutionnelles, sous réserve de ratification par l'Assemblée ;
- **Désignation de représentant(e)s de l'Assemblée à des activités officielles** : a désigné M. Talip Küçükcan (Turquie, CE) pour participer à la 62^{ème} session annuelle de l'Assemblée parlementaire de l'OTAN du 19 au 21 novembre 2016 à Istanbul, Turquie ;
- **Représentation institutionnelle de l'Assemblée parlementaire de 2016** : faisant suite à la démission de M. Jean-Claude Frécon (France, SOC), a approuvé la désignation de Lord Donald Anderson (Royaume-Uni, SOC) comme suppléant auprès du Conseil pour les élections démocratiques de la Commission de Venise, telle que proposée par la commission des questions politiques et de la démocratie ;
- **Réunions du Bureau et de la Commission permanente à Nicosie (24-25 novembre 2016)** : a pris note du projet de programme ;
- **Réunions en dehors de Strasbourg et Paris** : a autorisé :
 - la sous-commission de l'éducation de la jeunesse et du sport (commission de la culture, de la science, de l'éducation et des médias) à se réunir les 3 et 4 novembre 2016 à Monaco ;
 - la sous-commission des relations extérieures (commission des questions politiques et de la démocratie) à se réunir du 7 au 9 décembre 2016, à New-York, Etats-Unis ;
- **Réunions de la Commission permanente et du Bureau en 2017** : a approuvé les propositions contenues dans le document (annexe 3) ;
- **Dates et lieux des prochaines réunions** :
 - Lundi 10 octobre 2016, Strasbourg à 8 h ;
 - Vendredi 14 octobre 2016, Strasbourg à 8 h 30 ;
 - Jeudi 24 novembre 2016, Nicosie, 15 h ;
 - Vendredi 16 décembre 2016, Paris à 9 h.

Sonia Sirtori, Angela Garabagiu

* Toute référence au Kosovo, qu'il s'agisse de son territoire, de ses institutions ou de sa population, dans le présent texte, doit être entendue comme étant pleinement conforme avec la Résolution 1244 du Conseil de Sécurité de l'ONU sans préjuger du statut du Kosovo.

Copie aux :

Secrétaire Général de l'Assemblée parlementaire
Directeur Général, Directeur et agents du Secrétariat de l'Assemblée parlementaire
Secrétaires des délégations nationales et des groupes politiques de l'Assemblée
Secrétaires des délégations d'observateurs et de partenaires pour la démocratie
Secrétaire Général du Congrès
Secrétaire du Comité des Ministres
Directeurs Généraux
Directeur de Cabinet du Secrétaire Général du Conseil de l'Europe
Directeur du bureau du Commissaire aux droits de l'homme
Directeur de la Communication
Représentations Permanentes auprès du Conseil de l'Europe

Annexe 1

Renvois et transmissions en commissions

A. Renvois en commission

[Doc. 14090](#), proposition de résolution, Le stress au travail : renvoi à la commission des questions sociales, de la santé et du développement durable *pour rapport* ;

[Doc. 14091](#), proposition de résolution, La Charte de Milan: l'alimentation comme droit humain fondamental : transmission à la commission des questions sociales, de la santé et du développement durable *pour information* ;

[Doc. 14092](#), proposition de résolution, Pour un développement urbain durable propice à l'inclusion sociale : renvoi à la commission des questions sociales, de la santé et du développement durable *pour rapport* ;

[Doc. 14093](#), proposition de résolution, Changement climatique et mise en œuvre de l'Accord de Paris : renvoi à la commission des questions sociales, de la santé et du développement durable *pour rapport* ;

[Doc. 14094](#), proposition de résolution, Lutter contre les innombrables atteintes aux droits et libertés démocratiques en Israël, et en particulier contre la "loi relative à la transparence" ou "loi relative aux ONG": consultation de la commission des questions juridiques et des droits de l'homme *sur les éventuelles suites à donner* ;

[Doc. 14095](#), proposition de résolution, Les migrations sous l'angle de l'égalité entre les femmes et les hommes, et

[Doc. 14097](#), proposition de résolution, Donner aux femmes les moyens d'être des actrices essentielles de l'intégration : renvoi de ces deux textes à la commission sur l'égalité et la non-discrimination *pour un seul rapport* et à la commission des migrations, des réfugiés et des personnes déplacées *pour avis* ;

[Doc. 14098](#), proposition de résolution, Il est urgent de mettre fin au génocide commis par Daech et de veiller à punir ceux qui s'en rendent complices: *classement sans suite*.

B. Prolongation de renvoi

[Doc. 13551](#), proposition de résolution, La corruption en tant que système de gouvernance: un obstacle à l'efficacité et au progrès des institutions (Renvoi 4063 du 29 septembre 2014 – validité: 29 septembre 2016): prolongation jusqu'au 30 juin 2017.

Annexe 2

Mise en œuvre du paragraphe 13 de la Résolution 2094 (2016) sur la situation au Kosovo* et le rôle du Conseil de l'Europe

Décision

En vue de mettre en œuvre le paragraphe 13 de la Résolution 2094 (2016) sur *La situation au Kosovo* et le rôle du Conseil de l'Europe*, le Bureau décide d'inviter l'Assemblée du Kosovo à désigner une délégation pour participer aux travaux de l'Assemblée et de ses organes, conformément aux modalités et conditions ci-dessous :

- la délégation de l'Assemblée du Kosovo se composera de 3 représentants (l'un de la majorité, l'autre de l'opposition et un troisième d'une communauté minoritaire – qu'elle soit de la majorité ou de l'opposition) et de 3 suppléants (l'un représentant la majorité, l'autre l'opposition et le troisième une communauté minoritaire – qu'elle soit de la majorité ou de l'opposition), à désigner par l'Assemblée du Kosovo parmi ses membres. La délégation devra comporter au moins le même pourcentage du sexe sous-représenté qu'à l'Assemblée du Kosovo et en tout état de cause un représentant de chaque sexe ;
- l'Assemblée du Kosovo transmettra au (à la) Président(e) de l'Assemblée au moins une semaine avant l'ouverture de la session la liste des membres de sa délégation désignés pour la durée de la totalité de la session. La liste doit être soumise au Bureau pour approbation. Elle est sujette à la ratification par l'Assemblée via le rapport d'activité ;
- comme mesure de transition pour 2016, la liste des membres sera transmise au (à la) Président(e) de l'Assemblée au moins une semaine avant l'ouverture d'une prochaine partie de session de l'Assemblée ;
- les membres de la délégation auront le droit de participer aux travaux des commissions (y compris les sous-commissions et les sous-commissions ad hoc), à l'exception de la commission du respect des obligations et engagements des Etats membres du Conseil de l'Europe (commission de suivi), de la commission du Règlement, des immunités et des questions institutionnelles, et de la commission sur l'élection des juges à la Cour européenne des droits de l'homme. Ils auront le droit de prendre la parole avec l'autorisation du (de la) Président(e). Ils n'auront pas le droit de voter ;
- les membres de la délégation auront le droit de participer aux travaux des groupes politiques conformément aux conditions définies par les groupes.

* Toute référence au Kosovo, qu'il s'agisse de son territoire, de ses institutions ou de sa population, dans le présent texte, doit être entendue comme étant pleinement conforme avec la Résolution 1244 du Conseil de Sécurité de l'ONU sans préjuger du statut du Kosovo.

Annexe 3

Réunions de la Commission permanente et du Bureau en 2017

Propositions de dates¹

Lundi 23 janvier, 8h00, Strasbourg (partie de session)	Bureau
Vendredi 27 janvier, 8h30, Strasbourg (partie de session)	Bureau
Jeudi 2 ou 9 mars, 15h00, Madrid	Bureau (à confirmer)
Vendredi 3 ou 10 mars, 9h30, Madrid	Commission Permanente (à confirmer)
Lundi 24 avril, 8h00, Strasbourg (partie de session)	Bureau
Vendredi 28 avril, 8h30, Strasbourg (partie de session)	Bureau
Fin mai, République tchèque	Bureau et Commission Permanente (Présidence du CM)
Lundi 26 juin, 8h00, Strasbourg (partie de session)	Bureau
Vendredi 30 juin, 8h30, Strasbourg (partie de session)	Bureau
Lundi 4 septembre, 9h00, Paris	Bureau
Lundi 9 octobre, 8h00, Strasbourg (partie de session)	Bureau
Vendredi 13 octobre, 8h30, Strasbourg (partie de session)	Bureau
Fin novembre, Danemark	Bureau et Commission Permanente (Présidence du CM)
Vendredi 15 décembre, 9h00, Paris	Bureau

¹ Les dates des réunions prévues ailleurs qu'à Strasbourg et Paris doivent faire l'objet d'un accord du Parlement du pays concerné.